

PREFET DU MORBIHAN

Vannes, le 28 juin 2019

Le Préfet du Morbihan

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

Direction Départementale de la Protection des Populations

Morbihan

Service Santé et Protection Animales

Sous Produits Animaux

Objet : Équarrissage – autorisation d'enfouissement suite à la canicule

La société d'équarrissage qui collecte et traite les cadavres d'animaux en Bretagne est, depuis deux jours, en situation de saturation sur toute la région et particulièrement en Morbihan, suite aux mortalités qui ont été nombreuses, notamment en élevages de volailles avec les fortes températures de ces derniers jours ;

De plus, l'état des cadavres ramassés entraîne des allongements de temps de traitement à l'équarrissage. Bien que les usines de traitement proches (Plouvara en Côte d'Armor et Benêt en Vendée) aient été sollicitées, le retour à la normale n'est pas annoncé avant la semaine prochaine.

En conséquence, si des éleveurs vous contactent ce week-end, je vous remercie de bien vouloir les inviter à patienter jusqu'au retour à la normale, tout en leur rappelant les précautions à mettre en œuvre afin de limiter les nuisances : stocker les cadavres à l'ombre, le plus loin possible des habitations et des points d'eau, fermer les bacs et/ou bien couvrir les cadavres (bâches...)

Toutefois, en cas de nécessité absolue (risque sanitaire, nuisance extrême), et après analyse de la situation sur place par un agent de la commune, un enfouissement pourra être autorisé après accord de la DDPP (appeler au 06 24 93 03 52). Nous vous transmettrons alors les instructions techniques, le modèle d'arrêté municipal à prendre ainsi que le certificat d'enfouissement indiquant précisément le lieu d'enfouissement choisi, à renvoyer à la DDPP dès que possible.

J'attire votre attention sur l'interdiction absolue d'enfouissement des ruminants, qui doivent êtres testés pour l'ESB.

Pour le plés la sous-préfète,

Véronique SOLERE

Je vous remercie par avance de votre attention et de votre concours.

Horaires d'ouverture et accueil téléphonique

du lundi au jeudi :

9h à 12h00 et 14h à 17h00

vendredi:

9h à 12h00 et 14h à 16h00

Adresse:

32 boulevard de la Résistance -CS92526 56019 Vannes Cedex

Téléphone :

02 97 63 29 45

Télécopie :

02 97 40 57 83

Courriel:

ddpp@morbihan.gouv.fr

Accueil consommateurs

Téléphone: 39 39